

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX.



PROGRAMME DES COURS DU
SEMESTRE D'HIVER 1908-09



Ouverture: 15 Octobre 1908

Cloture: 22 Mars 1909



1909 TROIS-CENT-CIRQUANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1908-09

(Ouverture : 15 Octobre 1908 ; Clôture : 22 Mars 1909)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1908

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1908-09

FACULTÉ DES SCIENCES

Le semestre commencera le 15 octobre 1908, et sa clôture aura lieu le 22 mars 1909.

La première et la dernière semaine du semestre seront consacrées aux examens.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1908-1909, est composé de :

MM. Robert CHODAT, *Recteur* ;
Edouard MONTET, *Vice-Recteur* ;
Paul MORIAUD, *Secrétaire* ;

et de

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres et des
Sciences sociales ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Hippolyte BALAVOINE, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

M. le professeur R. GAUTIER, Doyen.

M. C. CAILLER, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse.</i> [Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.]	2 h. 48.
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures et jeudi, à 9 heures.	33.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i> [Complément du cours.] Lundi à 4 heures.	1 h. 33.
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	33.
<i>Séminaire de géométrie supérieure.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.

MM. CAILLER et FEHR.		
<i>Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	33.
Lundi, de 2 à 4 heures.		
<i>Exercices pratiques de mécanique.</i>	2 h.	33.
Mardi, de 2 à 4 heures.		
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	33.
Mercredi, de 5 à 7 heures.		
M. R. GAUTIER, prof. ord.		
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.	33.
Jeudi et vendredi, à 10 heures.		
<i>Géographie physique.</i>	2 h.	33.
Mardi et mercredi, à 10 heures.		
M. C.-E. GUYE, prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	Aula.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.	
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>		
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>		
M. Amé PICTET, prof. ord.		
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie inorganique et organique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.		
<i>Chimie théorique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Exercices pratiques de chimie physique. — Une après-midi par semaine.</i>		

<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie technique et de chimie théorique. — Tous les jours. [S'adresser au professeur].</i>		
M. L. DUPARC, prof. ord.		
<i>Chimie analytique quantitative.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Minéralogie et pétrographie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 4 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Exercices de minéralogie.</i>		
Jeudi, de 2 à 5 heures.		
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Samedi, à 6 h.		
<i>Laboratoire de minéralogie (recherches). — Tous les jours [S'adresser au professeur].</i>		Ecole de Chimie.
M. F. PEARCE, prof. extr. [Suppléant : M. Et. JUKOWSKI, doct. ès sciences].		
<i>Etude des gîtes métallifères.</i>	2 h.	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.	
Mercredi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 10 h.		Ecole de Chimie.
M. E. YUNG, prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		Aula.
<i>La théorie de Darwin.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		30.
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Tous les jours.</i>		

	Salle	
<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours). Lundi ou mardi, de 2 à 5 heures.	3 h.	
M. M. BEDOT, prof. extr. <i>Zoologie générale</i> . Mercredi, à 4 heures.	1 h.	44.
M. R. CHODAT, prof. ord. <i>Botanique</i> . — (Morphologie, anatomie et physiologie. Systématique des Thallophytes.) Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h.	5 h.	Aula.
<i>Ferments et fermentations</i> . Mardi à 6 heures.	1 h.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie</i> . — Tous les jours.		
<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours). Mercredi et samedi, de 2 à 5 heures.	3 h.	
<i>Exercices pratiques de botanique appliqués à l'industrie</i> . — Tous les jours.		
M. A. LENDNER, prof. extr. <i>Pharmacognosie</i> . Lundi et vendredi, à 8 heures.	2 h.	Institut de Botanique.
M. Ch. SARASIN, prof. ord. <i>Géologie</i> . Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	4 h.	30.
<i>Géologie de la Suisse</i> . Jeudi, à 11 heures.	1 h.	30.
<i>Répétitoire de géologie</i> . Samedi, à 8 heures.	1 h.	20.
M. Th. FLOURNOY, prof. ord. <i>Psychologie expérimentale</i> . — (Chapitres choisis). Vendredi et samedi, à 5 heures.	2 h.	30.
M. Ed. CLAPARÈDE, prof. extr. <i>Psychologie comparée</i> . L'évolution mentale. Les mé-		

	Salle
thodes de la psychologie animale. Recherches contemporaines. L'instinct et l'intelligence.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	30.
<i>Travaux pratiques et recherches spéciales de psychologie expérimentale</i> . [S'adresser au directeur].	Lab. de psych. exp ^{le} 52.
M. L. MASSOL, prof. extr. <i>Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses</i> . Jeudi, à 5 heures.	1 h.
	30.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D ^r ès sc. <i>Le parasitisme animal</i> . Lundi, à 9 heures.	1 h.	30.
M. M. BASADONNA, D ^r ès sc. <i>Chimie analytique minérale</i> . Lundi, à 10 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. G. BAUME, D ^r ès sc. <i>Métallurgie</i> (avec démonstrations pratiques); <i>métallographie</i> . Jeudi, à 10 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. A. BERNOUD, D ^r ès sc. <i>Aéronautique</i> . Mardi, à 3 heures.	1 h.	44.
M. E. BRINER, D ^r ès sc. <i>Application des mathématiques à la chimie : thermodynamique</i> . Mercredi, à 5 heures.	2 h.	Ecole de Chimie.
M. H. CANTONI, D ^r ès sc. <i>Analyse chimique par les méthodes gravimétriques</i> . Mercredi, à 6 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. L. COLLET, D ^r ès sc. <i>La sédimentation</i> . Jeudi, à 2 heures.	1 h.	Laboratoire de Géologie.

<i>Compléments de géologie : Géophysique.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h.	Salle Laboratoire de Géologie.
M. G. DARIER, D ^r ès sc. <i>Chimie technique</i> (organique). Vendredi, à 5 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. L. DEMOLIS, D ^r ès sc. <i>Analyses et falsifications des denrées alimentaires et des produits techniques.</i> Samedi, à 5 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. P. DENSO, D ^r phil. <i>Photographie générale.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h.	44.
<i>Photographie scientifique.</i> Mardi, à 5 heures.	1 h.	44.
M. E. DURAND, D ^r ès sc. <i>Compléments de chimie technique.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. G. GAZARIAN, D ^r ès sc. <i>Radioactivité et corps radioactifs.</i> Jeudi, à 3 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
<i>Qu'est-ce que la science?</i> (Exposé des vues de Mach, Ostwald et Poincaré). Samedi, à 3 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. E. KHOTINSKY, D ^r ès sc. <i>Compléments de chimie organique.</i> (Série aromatique.) Mercredi et vendredi, à 2 heures.	2 h.	Ecole de Chimie.
M. E. MALLET, D ^r ès sc. <i>Chimie photographique.</i>	1 h.	
<i>Photographie judiciaire et méthode d'identification.</i>	1 h.	
M. A. MONNIER, D ^r ès sc. <i>Chimie agricole.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.

<i>Répétition de Chimie agricole.</i> Une demi-journée par semaine.		Salle Ecole de Chimie.
M. E. PITTARD, D ^r ès sc. <i>Anthropologie générale.</i>	1 h.	
M. R. DE SAUSSURE, D ^r en philos. <i>La géométrie du mouvement.</i> Mercredi et vendredi, à 4 heures.	2 h.	33.
M. O. SCHEUER, D ^r ès sc. <i>Electro-chimie.</i> Vendredi et samedi, à 4 heures.	1 h.	Ecole de Chimie.
M. A. SCHIDLOF, D ^r ès sc. <i>Théorie cinétique des gaz.</i> Lundi et vendredi, à 6 heures.	2 h.	44.
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc. <i>Courants alternatifs.</i> Vendredi, à 5 heures.	1 h.	44.
M. L. VIRET, D ^r ès sc. <i>Algues</i> (Chlorophycées, Phéophycées). Mercredi, à 6 heures.	1 h.	30.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du Directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les Serres du Jardin botanique et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Le *Laboratoire municipal de Bactériologie et de Sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. L. Massol.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles; elle prépare aux examens du Diplôme de Chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les Etudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme de Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

2^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux².

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

1. D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme de Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

2. Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyses des denrées alimentaires, fermentations; bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie (en vue de la chimie des denrées alimentaires), botanique (en vue de la chimie agricole).

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année¹ ; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 19 mars 1888, que l'on se procure auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

1. Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires ; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre ; la seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Les candidats ont avantagé à choisir la session d'octobre, qui leur permet d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude, mais dès le troisième et le quatrième semestres, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences, séminaires et exercices pratiques concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.

FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.
 L. G. = Laboratoire de Géologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	C. Cailler C. Sarasin A. Lendner	33 30 I.B.	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin L. Chavanne	33 30 E.C.P.A.	C. Cailler	33	C. Cailler C. Sarasin A. Lendner	33 30 I.B.	C. Cailler C. Sarasin	33 L.G.
9 à 10	H. Fehr Ph. Guye E. André	33 E.C.P.A. 30	C.-E. Guye Ph. Guye	Aula E.C.P.A.	C.-E. Guye Ph. Guye	Aula E.C.P.A.	H. Fehr	33	C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula
10 à 11	H. Fehr E. Yung L. Chavanne	33 Aula E.C.P.A.	R. Gautier E. Yung L. Chavanne	33 Aula E.C.P.A.	R. Gautier E. Yung L. Chavanne	33 Aula E.C.P.A.	R. Gautier G. Baume	33 E.C.P.A.	R. Gautier E. Yung L. Chavanne	33 Aula E.C.P.A.	H. Fehr E. Yung L. Chavanne	33 Aula E.C.P.A.
11 à 12	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet	E.C.G.A.	C. Sarasin	30	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet	E.C.G.A.
2 à 3	C. Cailler M. Basadonna	33 E.C.	C. Cailler	33	E. Khotinsky	E.C.P.A.	L. Collet	L. G.	E. Khotinsky	E.C.P.A.	G. Gazarian	E.C.P.A.
3 à 4	C. Cailler	33	C. Cailler A. Bernoud	33 44			G. Gazarian	E.C.P.A.			G. Gazarian	E.C.P.A.
4 à 5	H. Fehr L. Duparc	33 E.C.P.A.	H. Fehr L. Duparc	33 E.C.P.A.	M. Bedot R. de Saussure	44 33			L. Duparc R. de Saussure O. Scheuer	E.C.P.A. 33 E.C.	O. Scheuer	E.C.
5 à 6	R. Chodat P. Denso E. Durand	Aula 44 E.C.P.A.	H. Fehr R. Chodat Ed. Claparède P. Denso	33 Aula 30 44	H. Fehr R. Chodat E. Briner	33 Aula E.C.P.A.	L. Massol A. Monnier	30 E.C.P.A.	R. Chodat Th. Flournoy G. Darier E. Steinmann	Aula 30 E.C. 44	R. Chodat Th. Flournoy L. Demolis	Aula 30 E.C.P.A.
6 à 7	E. Yung A. Schidloff	30 44	R. Chodat	I.B.	H. Fehr L. Duparc L. Viret H. Cantoni	33 E.C.P.A. 30 E.C.P.A.			L. Duparc A. Schidloff	E.C.P.A. 44	L. Duparc	E.C.P.A.

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, Doyen.

	Salle
M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce : <i>De la nature</i> , livre III. — Tibulle. <i>Elégies</i> , livre I ^{er} . 4 h.	45.
Mardi et samedi, à 8 heures.	
Cicéron : <i>Lettres à Atticus</i> , livre IX. 2 h.	45.
Lundi et vendredi, à 8 heures.	
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — L'éloquence. 2 h.	47.
Mardi, à 3 et à 4 heures.	
<i>Histoire des religions.</i> — Classification des religions. Animisme, fétichisme, toséisme. — Les Babyloniens, les Assyriens, les Phéniciens. 2 h.	46.
Vendredi, à 9 heures, et samedi, à 3 heures.	
M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Démosthènes : <i>Les Philippiques</i> . — Sophocle : <i>l'Œdipe à Colone</i> . Programme de la licence. 4 h.	45.
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 9 heures.	
<i>Histoire littéraire.</i> — Les poètes tragiques athéniens. 2 h.	45.
Mardi et jeudi, à 9 heures.	

	Salle
<i>Paléographie grecque.</i> — Introduction. Déchiffrement de textes.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	58.
M. Bernard BOUVIER, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie lyrique au XIX ^e siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> [Voir p. 21].	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.
M. Alexis FRANÇOIS, prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le Purisme.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence.</i> (Etude de textes grammaticaux.) Les Commentaires inédits de l'Académie française sur le <i>Quinte-Curce de Vaugelas.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférences.</i> — (Explication des auteurs de la licence.)	
Furetière : <i>Roman bourgeois</i> ; Beaumarchais : <i>Pages choisies.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.
M. Ernest MURET, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les voyelles.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	46.
<i>Littérature italienne.</i> — Le XIV ^e et le XV ^e siècles.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences.</i>	
Explication des plus anciens textes français, d'après l'édition de Koschwitz : <i>Les plus anciens monuments de la langue française</i> (Heilbronn, Henninger frères).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.

	Salle
Explication du <i>Decameron</i> de Boccace.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.
Explication d'anciens textes castillans, d'après l' <i>Alt-spanisches Elementarbuch</i> de Zauner (Heidelberg, Winter, 1908).	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
M. Emile REDARD, prof. ord.	
<i>Littératures du Nord.</i> — Les littératures anglaise et allemande au XIX ^e siècle (depuis 1820).	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence</i> (auteurs allemands). — Lecture, traduction et commentaire de : <i>Des Meeres und der Liebe Wellen</i> , drame de Grillparzer, et de fragments de Heine (<i>Reisebilder</i> , <i>Atta Troll</i> , etc.)	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence</i> (auteurs anglais). — Lecture, traduction et commentaire de : <i>Confessions of an English Opium Eater</i> de Quincey ; <i>Hyperion</i> , de Keats ; <i>Quentin Durward</i> , de Walter Scott et <i>Sartor Resartus</i> , de Thomas Carlyle (fragments).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Linguistique générale</i> (2 h. par semaine).	
Lundi, à 11 heures et jeudi à 10 heures.	17.
<i>Interprétation de textes vieux haut-allemand et moyen haut-allemand.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	17.
<i>Séminaire de français moderne</i> [voir p. 21].	1 h.
Mardi, à 8 heures.	57.
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Histoire des doctrines philosophiques.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.

<i>Exercices philosophiques.</i>	2 h.	Salle 47.
Vendredi et samedi, à 2 heures.		
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.		
<i>Théorie de la science.</i> — Logique.	3 h.	
Lundi et mercredi, à 3 h., et vendredi, à 11 heures.		46 et 57.
M. Paul DUPROIX, prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Les principaux systèmes modernes.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.		45.
— L'éducation et l'enseignement chez les Anglo-Saxons et dans les pays de langue française. OEuvres d'éducation sociale.	1 h.	
Samedi, à 2 heures.		45.
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement.	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		45.
<i>Littérature française.</i> — Le XVIII ^e siècle : spécialement Voltaire, J.-J. Rousseau, les Encyclopédistes.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		45.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.		
<i>Histoire moderne.</i> — Les Huguenots.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 3 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Mémoires du XVI ^e siècle ; auteurs de la licence ; critique et composition historique.	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.		57.
<i>Institutions.</i> — La représentation nationale et la monarchie absolue.	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.		57.
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Chartes latines du IX ^e au XIII ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		58.

M. Charles SEITZ, prof. ord.		Salle
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au V ^e siècle avant J.-C.	2 h.	
Lundi, à 11 heures et mercredi à 10 heures.		46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Les sources littéraires et épigraphiques de l'histoire de la Grèce au V ^e siècle avant J.-C.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque de l'apogée de la puissance de Napoléon I ^{er} .	2 h.	
Mardi et jeudi, à 10 heures.		45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — [Voir p. 21].	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		57.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.		
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — [Voir le programme de la Faculté de Droit].	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord. [Suppléant : M. W. DEONNA, doct. ès lettres].		
<i>Archéologie classique.</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 5 heures.		46.
M. William ROSIER, prof. ord. [Suppléant : M. E. CHAIX, privat-docent].		
<i>Géographie économique.</i>	2 h.	
Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 5 heures.		46.
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		57.

M. Louis WUARIN, prof. ord.		
<i>Economie sociale, soit Sociologie appliquée.</i> — Musées sociaux. Expositions d'économie sociale. La liberté économique en face des syndicats, trusts, grèves et de l'action des pouvoirs publics. Le « socialisme municipal » en Angleterre. Les différentes formes de l'épargne ; les assurances sociales.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.		
<i>Systèmes politiques.</i> — La Révolution française, sa répercussion. Le XIX ^e siècle. Etude spéciale des grandes œuvres.	2 h.	47.
Lundi et vendredi, à 9 heures.		
<i>Conférences.</i>	2 h.	47.
Lundi et samedi, à 6 heures.		
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.	2 h.	30.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Mardi, à 6 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — Théorie de la valeur.	2 h.	46.
Mercredi, à 6 heures, et vendredi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 11 heures.		
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — De l'antiquité au XVIII ^e siècle.	3 h.	57.
Mardi, à 4 heures, mercredi et jeudi, à 11 heures.		
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.	47.
Lundi, à 6 heures.		
M. Paul MORIAUD, prof. ord.		
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du		

droit comparé (Italie, France, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre, etc.)	1 h.	49.
Lundi, à 8 heures.		
M. Léon WINIARSKI, prof. extr.		
<i>Finances publiques.</i>	2 h.	55.
Lundi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	55.
Samedi, à 9 heures.		
M. Edouard MONTET, prof. ord.		
<i>Langue et littérature arabes.</i> (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).		
—————		
SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE		
—————		
M. Bernard BOUVIER, prof. ord.		
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 6 heures.		
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.	57.
Mercredi, à 6 heures.		
M. Charles SEITZ, prof. ord.		
<i>Les mœurs et les institutions de la France à l'époque de la Révolution et du Consulat.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 5 heures.		
M. F. DE SAUSSURE, prof. ord.		
<i>Phonologie.</i> — La versification française ; étude de ses lois, du XVI ^e siècle à nos jours.	1 h.	57.
Mardi, à 9 heures.		
M. Albert SECHEHAYE, D ^r en phil., privat-docent.		
<i>Éléments de la grammaire historique du français.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 4 heures.		

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire.	2 h.
Mercredi, à 3 et 4 heures.	E. Al ¹ .
M. Ch. BALLY, D ^r en philosophie, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur l'explication d'auteurs français)	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Traduction de textes allemands.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	57.
M. Alfred DUFOUR, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	47.
M. Emile CHAIX, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).	1 h.
Lundi, à 3 heures.	55.
M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.	
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
M. Georges THUDICHUM, privat-docent.	
<i>Phonétique.</i>	2 h.
I. Etude pratique des sons du français.	
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.	
Mardi et vendredi, à 5 heures.	28.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Alfred JUVET, D ^r en philosophie.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.	
Explication d'auteurs français modernes.	1 h.
Samedi, à 5 heures.	47.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Daniel BERSOT, lic. ès sciences sociales.	
<i>Histoire du journalisme.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	47.
M. Arthur DE CLAPARÈDE, D ^r en droit.	
<i>Géographie politique, économique et sociale.</i> — La transformation de l'Égypte au début du XX ^e siècle.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	47.
M. Henri COURVOISIER, lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Illiade.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	47.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Tusculanes.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	47.
M. Waldemar DEONNA, D ^r ès lettres.	
<i>Histoire de l'art.</i> — L'art hellénistique. L'idéal de la Grèce et ses manifestations artistiques, de la mort d'Alexandre au I ^{er} siècle avant l'ère chrétienne.	1 h.
Lundi, à 5 heures.	46.
M. Fr. GRANDJEAN, lic. ès lettres.	
<i>Revision générale des systèmes philosophiques au point de vue des doctrines de la connaissance</i> (philosophie grecque et philosophie moderne).	1 h.
Lundi, à 5 heures.	47.

	Salle
M. O. KARMIN, Dr en philosophie.	
a) <i>Interprétation de sociologues allemands.</i> — Oppenheimer; Der Staat. (Frankfurt, Rutten et Lœwing, 1908).	
Vendredi, à 2 heures.	17.
b) <i>Recherches sur l'histoire économique de Genève.</i> (Heure à fixer avec les étudiants.)	1 h.
M. G. LIWCHITZ, lic. ès sc. sociales.	
<i>Répétition d'histoire de la philosophie : la philosophie chez les Grecs et la philosophie du moyen âge.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, à 2 heures.	17.
M. Henri LEALE, Dr en sociologie.	
<i>Criminologie.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	17.
M. André DE MADAY, Dr ès sc. politiques.	
<i>Sociologie descriptive, soit sociographie.</i> — La famille et le féminisme.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	45.
<i>Philosophie du droit.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	17.
<i>Législation ouvrière comparée.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	17.
M. Camille MARTIN, Dr en philosophie.	
<i>Archéologie du moyen âge.</i>	1 h.
I. L'art roman.	46.
Mardi, à 2 heures.	
M ^{me} PASMNIK-DOROTHÉE, Dr en philosophie.	
<i>Le syndicalisme et le socialisme.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	46.
M. E.-F. ROGET.	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	46.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h.
Vendredi et samedi, à 2 heures.	46.

	Salle
M. Georges THUDICUHM.	
<i>Prononciation et diction françaises.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	28.
M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'art.</i> — L'art italien au XV ^e , XVI ^e et XVII ^e siècles.	2 h.
Lundi, à 3 heures, et samedi, à 4 heures.	45 et 46.
<i>Conférence d'histoire de l'art.</i> — Exercices pratiques.	1 h.
M. E.-Ph. WILMOT, lic. ès sc. sociales.	
Lecture et explication du Discours de la méthode de Descartes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	45.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 26 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires

rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1909 du 15 juillet au 30 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Oltramare	45	P. Oltramare P. Moriaud	45 49			E.-Ph. Wilmot	47	P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
9 à 10	J. Nicole L. Wuarin De Maday	45 47 17	J. Nicole F. de Saussure S.F. L. Wuarin E. Muret	45 57 45 46	J. Nicole E. Muret F. De Crue	45 46 57	J. Nicole E. Muret E. Redard	45 46 46	J. Nicole P. Oltramare L. Wuarin	45 46 47	J. Nicole L. Winiarsky L. Wuarin A. François	45 55 47 57
10 à 11	P. Duproix L. Winiarsky E. Muret	45 55 46	J. Nicole E. Muret F. de Saussure Ch. Seitz	58 47 17 45	Ch. Seitz F. De Crue L. Winiarsky E. Muret	46 57 55 47	E. Muret Ch. Seitz F. de Saussure	47 45 47	P. Duproix F. de Saussure E. Milhaud	45 57 30	A. François E. Milhaud	45 30
11 à 12	P. Duproix Ch. Seitz Ch. Borgeaud F. de Saussure	45 46 49 17	P. Duproix F. de Saussure Ch. Borgeaud Ch. Seitz	45 46 49 47	P. Duproix F. de Saussure Ch. Seitz E. de Girard	45 46 47 57	E. de Girard E. Redard Ch. Bally S.F.	57 45 46	P. Duproix A. Naville E. Milhaud F. de Saussure F. De Crue	45 57 46 17 58	P. Duproix E. Milhaud	45 46
2 à 3	Bern. Bouvier F.-F. Roget A. de Maday	45 46 17	A. de Maday C. Martin A. de Claparède G. Liwchitz	45 46 47 17	Bern. Bouvier F.-F. Roget A. de Maday	45 46 17	G. Liwchitz	17	Bern. Bouvier F.-F. Roget J.-J. Gourd A. Karmin	45 46 47 17	J.-J. Gourd F.-F. Roget P. Duproix	47 46 45

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
3 à 4	A. Naville H. Vulliétty E. Redard Ch. Bally S.F.	46 45 45 57	P. Oltramare F. De Crue H. Mercier S. F. D. Pasmanik A. Sechehaye	47 45 57 46 49	A. Naville L. Zbinden S.F. E.A. E. Redard	46 45 45			F. De Crue A. François A. Dufour S.F.	45 46 47	P. Oltramare H. Vulliétty H. Leale	46 45 17
4 à 5	J.-J. Gourd M. Baud E. Chaix	45 46 55	P. Oltramare E. de Girard G. Thudichum L. Zbinden S.F.	47 57 28 46	J.-J. Gourd L. Zbinden S. F. E.A. D. Bersot	45 45 17		J.-J. Gourd Ch. Borgeaud G. Thudichum	45 49 28	J.-J. Gourd Ch. Borgeaud A. Sechehaye S.F.	45 49 57	
5 à 6	Ch. Seitz S.F. L. Wuarin H. Courvoisier F. Grandjean W. Deonna	57 45 17 47 46	Bern. Bouvier E. Chaix G. Thudichum S. F. E. Wilmot	47 46 28 45	L. Wuarin E. Naville H. Mercier	45 46 57		Bern. Bouvier Ch. Borgeaud Em. Chaix L. Wuarin G. Thudichum S. F.	47 49 46 45 28	Ch. Borgeaud E. Naville H. Mercier S.F. A. Juvet O. Karmin	49 46 57 47 17	
6 à 7	B. Bouvier S.F. E. de Girard L. Wuarin H. Courvoisier	57 47 47 46	Bern. Bouvier E. Milhaud	47 46	B. Bouvier S.F. E. Milhaud A. Sechehaye	57 46 17		Bern. Bouvier Em. Chaix H. Vulliétty	47 57 45	E. Chaix L. Wuarin	46 47	

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Louis REHFOUS, Doyen.

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.	Salle
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.	48.
M. Alfred MARTIN, prof. ord.	
<i>Droit civil.</i> — Les obligations en droit français et en droit fédéral. Partie générale. Les contrats.	5 h.
Mardi à samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit privé fédéral.</i> — Code civil suisse : Succession ; droits réels.	2 h.
Lundi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures.	48.
M. Alfred GAUTIER, prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i> — Organisation judiciaire.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
M. Louis REHFOUS, prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Cours général. (Historique. Sources. Les personnes. Contrats divers. — Sociétés, y compris les sociétés par actions. — Droit de change).	5 h.
Lundi, mercredi à samedi, à 10 heures.	48.

<i>Droit civil.</i> — Code civil français. Livre I. Des personnes.	Salle
Jeudi et samedi, à 11 h.	3 h.
49.	
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de famille. (B. G. B. IV.)	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	50.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution des Etats monarchiques de l'Europe continentale. (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.)	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
I. Personnes et famille	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
IV. Successions.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Pandectes.</i> — Partie générale.	3 h.
Mardi, à 10 h., jeudi et vendredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.
Lundi, à 5 heures.	47.
<i>Exégèse du Corpus juris.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	50.
<i>Législation civile comparée.</i> — 1° Histoire externe du droit comparé : Italie, France, Allemagne, Espagne, Portugal, Suisse, etc.	1 h.
Lundi, à 8 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — Successions (Erbrecht. B.G.B.V.)	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — Cours général : La production et la circulation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	30.

	Salle	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	46.	
<i>Cours spécial.</i> — Théorie de la valeur.	2 h.	
Mercredi, à 6 heures, et vendredi, à 11 heures.	46.	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.	46.	
M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.	
<i>Accidents du travail</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.	Morgue judiciaire.	
M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain</i> [en allemand].	5 h.	
III. Sachenrecht u. Obligationrecht [en allemand].		
Mercredi à vendredi, à 11 h., samedi, à 10 et 11 h.	44.	
<i>Code civil allemand.</i> — Allgemeiner Teil [en allemand].	3 h.	
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	44.	
Sachenrecht [en allemand].	4 h.	
Mercredi, jeudi, vendredi, à 10 h., samedi, à 9 h.	44.	
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht</i> für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten [en allemand].	2 h.	
Mercredi, de 2 1/2 h. à 4 heures.	44.	
M. Eugène BOREL, prof. ord.		
<i>Droit public fédéral.</i> — Compétences fédérales (suite et fin). Droits constitutionnels. Organes des pouvoirs de la Confédération. Droit administratif. — Conférences.	4 h.	
Mardi, à 4 h. et à 5 h., vendredi, à 4 h. et à 5 heures.	48.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.	
Mardi, à 10 heures; samedi, à 8 et à 9 heures.	49.	
M. Hugo DE CLAPARÈDE, prof. extr.		
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — I ^{re} partie. (Sources. Droit public.)	2 h.	
Jeudi, à 8 et 9 heures.	49.	

	Salle.
<i>Deutsches bürgerliches Recht.</i> — Recht der Schuldverhältnisse. B. G. B. II. (en allemand).	5 h.
Lundi, à 9 et 10 h.; mardi, à 9 et 10 h., et mercredi à 8 heures.	17.
<i>Grundzüge des deutschen Privatrechts.</i>	4 h.
Mardi, à 2 et à 3 h., vendredi, à 2 et à 3 h.	17.
M. Joseph PARTSCH, prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	4 h.
Lundi à mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Exégèse des Pandectes</i> [en allemand].	2 h.
Mardi, de 4 à 5 h. 3/4.	50.
M. Emile SPIRA, prof. extr.	
<i>Deutsches Strafrecht.</i> — (Droit pénal allemand, en allemand.)	4 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Frédéric DE RABOURS, lic. en droit.	
<i>La plaidoirie au XVIII^e et XIX^e siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	48.
M. Albert CALEB, D ^r en droit.	
<i>Droit civil bulgare.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	44.
M. Alexand. MARTIN-ACHARD, D ^r en droit.	
<i>Code civil suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	48.
M. Mohammed FAHMI, licencié en droit.	
<i>Droit musulman.</i> — La famille.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général obligatoire*).

— Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [pour les étudiants suisses, semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (successions et partie générale). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral [pour les étudiants suisses]. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [pour les étudiants suisses, semestre d'été]. — Droit international public.

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international public; droit international privé. — Pandectes, partie générale [hiver]. — Droit privé fédéral et droit public fédéral [pour les étudiants suisses].

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les dix heures). — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Exercices de droit pénal allemand. — Droit international privé.

FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	Moriaud A. Gautier	49 48	Moriaud A. Gautier	49 48	Moriaud de Claparède A. Gautier	49 44 48	de Claparède Moriaud	49 48	Moriaud	48	Borel Martin	49 48
9	Partsch A. Martin de Claparède Moriaud	49 48 44 17	Partsch A. Martin de Claparède Moriaud	49 48 44 17	Partsch A. Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	de Claparède A. Martin Meumann Rehfous	49 48 44 50	Partsch A. Martin Meumann Rehfous	49 48 44 50	Borel A. Martin Meumann	49 48 17
10	Mégevand Rehfous de Claparède	M. J. 48 44	Borel Moriaud de Claparède	49 48 44	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 17	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 17	Milhaud Rehfous Meumann	30 48 17	Milhaud Rehfous Meumann	30 48 49
11	Borgeaud Gentet	49 48	Borgeaud Gentet Spira	49 48 17	Gentet Spira Meumann	48 17 49	Rehfous Meumann Spira	48 44 17	Rehfous Meumann Milhaud Spira	48 49 46 17	Rehfous Meumann Milhaud Mégevand M. J.	48 49 46
2			de Claparède	49	Meumann	44			de Claparède	49		
3			de Claparède	49	Meumann	44			de Claparède Caleb	49 48		
4	Moriaud	50	Borel Partsch	48 50					Borel de Rabours	48 49		
5	Moriaud Alex. Martin	47 49	Borel Partsch M. Fahmi	48 50 49					Borel	48		
6			Milhaud	46	Milhaud	46						

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur H. BALAVOINE, Doyen.

	Salle
M. A. CHANTRE, prof. ord.	
<i>Histoire du Christianisme et de l'Eglise aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures.	28.
M. E. MONTET, prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Le Psaume 45 et le Cantique des Cantiques.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	28.
<i>Introduction aux livres historiques, poétiques et prophétiques de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	28.
<i>Hébreu. — Grammaire. Interprétation de la Genèse.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.

	Salle
<i>Arabe vulgaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
M. E. MARTIN, prof. ord.	
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de la première Épître aux Corinthiens</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursiva du Nouveau Testament : Les Actes des apôtres.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
M. H. BALAVOINE, prof. ord.	
<i>Morale chrétienne : principes et préceptes.</i>	3 h.
Mardi et vendredi, à 11 h., samedi, à 8 heures.	28.
<i>Exercices de diction et d'improvisation.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	28.
M. M. DORET, prof. ord.	
<i>Histoire et théorie du pastorat protestant réformé.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
M. G. FULLIQUET, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — 3^{me} partie : le royaume de Dieu.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique chrétienne spéciale.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE (M. le prof. M. DORET) Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. J. NICOLE, prof. ord.	
<i>L'Évangile selon St-Jean</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	29.
M. P. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Patristique latine.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	55.
M. H. ROEHRICH, pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	28.
M. B.-P.-G. HOCHREUTNER, Dr ès sciences.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	28.
M. E. ROCHAT, Dr en théologie.	
<i>L'esprit moderne dans le Catholicisme.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	28.
M. F. FALK, Dr en philos.	
<i>Histoire de la littérature rabbinique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	28.
<i>Le Talmud, sa formation, son histoire et son influence.</i>	2 h.
Mardi, à 2 heures, et mercredi, à 4 heures.	28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes¹.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D^r Sigismond LASKOWSKI, Doyen.

M. le D^r S. LASKOWSKI, prof. ord.

<i>Anatomie humaine.</i> — Anatomie générale. Appareil de la locomotion (ostéologie, arthrologie et myologie)	6 h.
Tous les jours, à 3 heures.	Ec. Méd ¹ .
<i>Exercices pratiques de dissection.</i>	6 h.
Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir.	Ec. Méd.
<i>Conférences pratiques d'anatomie.</i>	6 h.
Tous les jours, à 11 heures.	Ec. Méd.

M. le D^r A. ETERNOD, prof. ord.

<i>Histologie normale.</i> — 1 ^{re} partie.	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures.	Ec. Méd.
<i>Embryologie.</i> — 1 ^{re} partie.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures	Ec. Méd.
<i>Stomatologie normale et pathologique.</i> 1 ^{re} partie.	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'embryologie et d'histologie.</i> — Tous les jours, à 2 heures, sauf le jeudi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours, sauf le jeudi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.</i>	

(A lieu pendant le semestre d'été).

¹ Ecole de Médecine.

M. le D^r J.-L. PREVOST, prof. ord.

<i>Physiologie.</i> — Fonctions de nutrition.	6 h.
Lundi, mardi, vendredi, samedi, à 4 heures et mercredi, de 4 à 6 heures.	Ec. Méd.
<i>Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	3 h. ¹ / ₂
Lundi, de 10 h. à midi, et jeudi, de 1 ¹ / ₂ à 3 h.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.

M. le D^r M. ASKANAZY, prof. ord.

<i>Pathologie générale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 8 à 9 h.	Inst. path ¹ .
<i>Cours d'autopsies et de démonstrations pathologiques.</i>	4 h.
Lundi et jeudi, de 2 à 3 h. samedi, de 2 à 4 h.	Inst. path.
<i>Exercices d'autopsie</i> par groupes d'élèves et sur convocation.	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours, de 8 h. à midi, et de 2 à 6 heures.	Inst. path.

M. le D^r L. BARD, prof. ord.

<i>Clinique médicale.</i>	7 h. ¹ / ₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹ / ₂ à midi.	Hôp. cant ² .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.

M. le D^r C. GIRARD, prof. ord.

<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. ¹ / ₂
Tous les jours, de 9 h. à 10 h. ¹ / ₂ , sauf le samedi.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques de chirurgie courante</i> [avec le concours du chef de clinique].	4 h.
Mercredi, de 4 à 5 heures.	Hôp. cant.

M. le D^r O. BEÜTTNER, prof. ord.

<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 à 9 h.	Maternité.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

<i>Cours théorique d'obstétrique:</i>	2 h.
Mardi et vendredi, de 5 à 6 heures.	Maternité.
<i>Opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 9 à 11 heures.	Maternité.
M. le D ^r A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne. — Maladies infectieuses. Maladies du système nerveux.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 5 heures.	Ec. Méd.
M. le D ^r J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Pathologie chirurgicale générale.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, de 6 à 7 h.	Ec. Méd.
<i>Pathologie chirurgicale spéciale.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, de 6 à 7 heures.	Ec. Méd.
M. le D ^r A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique et matières médicales. — Antiseptiques. — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diurétiques; emmenagoques.</i>	4 h.
Lundi, mardi, samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	Ec. Méd.
Tous les jours.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Démonstrations de matière médicale et exercices en pharmacologie [avec le concours de M. le D^r Moukhtar, assistant du laboratoire].</i>	2 h.
Jeudi, de 3 à 5 heures.	Policlinique.
M. le D ^r L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale. — Cours théorique et pratique. — Accidents du travail.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud ¹ .

¹ Morgue judiciaire.

Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Morgue jud.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le D ^r R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie. — Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al ¹ .
M. X.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
M. le D ^r H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
(A lieu en été seulement.)	
M. le D ^r H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i>	2 h.
Lundi, à 5 heures et vendredi, à 4 heures.	
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Recherches spéciales d'hygiène, de pathologie expérimentale et de bactériologie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
M. le D ^r G. HALTENHOFF, prof. ord.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	Policlinique.
<i>Ophtalmologie pratique.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Policlinique.

¹ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le D^r R. DE SEIGNEUX, prof. extr.
Policlinique gynécologique et obstétricale. 2 h.
 Mardi et jeudi, de 6 à 7 heures. Maternité.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D^r BATTELLI.
La physiologie des organes des sens. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Maternité.

M. le D^r BÉTRIX.
Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 Samedi, à 8 heures. Maternité.

M. le D^r Ed. BOREL.
Répétitoire de psychiatrie. — Psychiatrie théorique. 1 h.
 Jeudi, de 6 à 7 heures. Univ. salle 33.

M. le D^r BOURCART.
Cours pratique de massage abdominal et gynécologique en chirurgie. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Maternité.

M. le D^r BOURDILLON.
Policlinique des maladies des enfants. 2 h.
 Mardi, de 4 à 6 heures. Dispre des méd.

M. le D^r BUSCARLET.
Chirurgie d'urgence. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). Ec. Méd.

M. le D^r COLLOMB.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstration d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaire. 2 h.
 Samedi, de 4 à 6 heures. Clin. part.

M. le D^r A. CRAMER.
Des maladies infectieuses au point de vue clinique et bactériologique. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants).

M. le D^r DU BOIS.
Introduction à l'étude des maladies cutanées. 1 h.
 Samedi, de 4 à 5 heures. Hôp. cant.

M. le D^r GUERDJIKOFF.
Pathologie de l'accouchement. 1 h.
 Samedi à 6 heures.

M. le D^r D. GOURFEIN.
Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 h.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Clin. part.

M. le D^r HUGUENIN.
Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme. 1 h.
 Lundi, à 4 heures. Maternité.

M. le D^r HUMBERT.
Répétitoire de pathologie interne élémentaire. 2 h.
 Vendredi, de 8 à 10 heures du soir. Hôp. cant.

M. le D^r Charles JULLIARD.
Cours de bandages et appareils chirurgicaux, avec exercices pratiques. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.

M. le D^r KOENIG.
Cours d'opérations abdominales sur l'animal. 2 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.

M. le D^r LARDY.
Etude théorique et pratique des fractures. 2 h.
 (Heures à fixer avec les étudiants). Ec. Méd.

M. le D^r KUMMER.
Cours d'anesthésie générale et locale. 2 h.
 Mardi et vendredi, de 8 à 9 heures. Clin. part. ou Hôp. Butini.

M. le D^r MARTIN.
Maladies des enfants. 1 h. 1/2
 Samedi, de 9 à 10 h. 1/2. Hôp. Gourgas.

- M. le Dr AKIL MOUKHTAR.
Exercices pratiques de pharmacologie avec démonstration de matière médicale. 2 h.
 Jeudi, de 3 à 5 heures. Polyclinique.
- M. le Dr H. NAEGELI-ÅKERBLOM.
Histoire de la médecine. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Univ. salle 44.
- Histoire de la gynécologie et de l'obstétrique.* 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). Maternité.
- M. le Dr R. ODIER.
Etude des maladies cancéreuses et de leur traitement. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Université.
- M. le Dr PAPANAKI.
Psychiatrie légale. — Capacité civile des aliénés. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr E. PATRY.
Polyclinique des accidents du travail. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). Clin. part.
- M. le Dr A. PATRY.
Technique ophthalmologique avec présentation des malades. 1 h.
 Lundi, à 4 heures. Hôp. cant.
- Symptômes oculaires de maladie de système nerveux.*
 Vendredi, à 4 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr ROCH.
Exercices de thérapeutique clinique. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr RUEL.
Répétitoire de médecine interne. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.

- M^{lle} Dr LINA STERN.
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr TISSOT.
Les taches en médecine légale. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Morgue jud.
- M. le Dr WYSS.
Anatomie, physiologie et pathologie du langage avec démonstrations cliniques. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Clin. part.
- M. le Dr ZBINDEN.
Le traitement moral en neuropathologie. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.

H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtim. princ.
 M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE

E.M. = Ecole de médecine.
 P. = Policlinique.
 M.J. = Morgue judiciaire.
 A.A. = Asile des Aliénés.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
8 à 9	Beuttner M.	Beuttner M. Askanazy I.P. Kummer H.B.	Beuttner M. Askanazy I.P.	Beuttner M. Cristiani E.M. Gourfein	Beuttner Askanazy I.P. Kummer H.B.	Askanazy I.P. Kœnig Oltramare H.C. Béatrix M.	8 à 9
9 à 10	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M. Cristiani E.M. Gourfein Kummer	Éternod E.M.	Beuttner Eternod E.M.	9 à 10
9 à 10 1/2	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.		Girard H.C.	Martin	9 à 10 1/2
10 à 11				Mégevand E.M. Eternod E.M.		A. Reverdin P.	10 à 11
10 1/2 à 12	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	A. Reverdin P.	10 1/2 à 12
11 à 12				Eternod E.M. Aubert Mégevand E.M.			11 à 12

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures.
2 à 3	Askanazy I.P. Haltenhoff P.	Mégevand M.J.	Haltenhoff P. Weber A.A.	Askanazy I.P.	Mégevand M.J. Haltenhoff P.	Askanazy I.P.	2 à 3
3 à 4	Laskowski E.M. Askanazy I.P.	Buscarlet E.M. Laskowski E.M. Julliard E.M.	Laskowski E.M. Weber	Laskowski E.M. Moukhtar P.	Laskowski E.M.	Laskowski E.M. Askanazy I.P.	3 à 4
4 à 5	Mayor E.M. Huguenin M. Prevost E.M. A. Patry H.C.	Prevost E.M. Mayor E.M. Du Bois E.M. Kœnig E.M.	Bard H.C. Girard H.C.	Bourcart Zbinden E.M. Moukhtar P. Battelli	Kœnig E.M. Prevost E.M. Cristiani E.M. A. Patry H.C.	Prevost E.M. Girard H.C. Papadaki U.17 Du Bois H.C. Stern E.M. Mayor E.M. Collomb Kœnig E.M.	4 à 5
4 à 6		Bourdillon	Prevost E.M.				4 à 6
5 à 6	Cristiani S.M.	Beuttner E.M. D'Espine E.M. Odier M.	Bard H.C.	D'Espine E.M. Wyss	Beuttner Mayor P.	Tissot M.J. D'Espine M.E.	5 à 6
5 1/2 à 7						Mayor E.M.	5 1/2 à 7
6 à 7	J. Reverdin E.M. Mayor P.	J. Reverdin E.M. Nægeli U. 49 De Seigneux P.	J. Reverdin E.M. Mayor P.	De Seigneux P. Ruel E.M.	J. Reverdin E.M.	Ruel E.M. J. Reverdin E.M. Guerdjikoff	6 à 7
8 à 9				Roch H.C.	Humbert H.C.		8 à 9

A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

(Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.)

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1^o Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2^o Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de Saint-Petersbourg. (Examen passé sur le programme de 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ;
2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ;
3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1908-1909.

GENÈVE, le 11 juillet 1908.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1909 et 1910.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1909, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en juin 1910.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1910.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — SUJET : *Indiquer quel était, à la cour de François 1^{er}, le parti qu'on peut appeler libéral. Dire ses origines, ses destinées, sa politique à l'intérieur et au dehors du royaume.*

Le prix sera décerné en juin 1910.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1909, un prix de six cents francs au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois ;
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède

L'Université décernera, en juin 1909, et, à partir de là tous les deux ans, un prix de mille francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

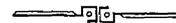
DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1909, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1910, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1909, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1910, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1909, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1908.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1909, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1908.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1909 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1908.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1909 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La notion du salut dans l'Ancien Testament : son essence, ses variations, leurs causes et leurs conséquences.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera en juin 1910 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La notion nouvelle de la révélation progressive : étude philosophique et critique.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1910.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1909, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis

avant le 1^{er} janvier 1909, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera en juin 1909, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1910, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

BERNARD BOUVIER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme de chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4^o Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

moderne ont lieu à la fin du semestre d'hiver et, exceptionnellement, à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou révisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées au Secrétariat de l'Université, seront transmises à la Chancellerie, qui les rendra, munies du visa officiel, à MM. les Etudiants, de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel-de-Ville, n^o 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n^o 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGARD AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — THÉODORE CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

- MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.
Edouard REVAULIER, *secrétaire-général*.
A. HARTMANN, *secrétaire*.
F. HORNEFFER, *comité d'initiative*

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
 W. ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
 Guillaume FATIO.
 Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
 H. DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
 Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine, privat-docent.
- M^{me} Emilie GAUTIER.
 M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

- | | |
|---------------------------|---|
| Allemagne | Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>). |
| Angleterre | Passeport. |
| Autriche | Passeport. |
| Belgique | Acte d'immatriculation du Consulat à Genève. |
| Brésil | Certificat de nationalité ou passeport. |
| Danemark | Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse. |
| Espagne | Acte d'immatriculation du Consulat à Genève. |
| France | <i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat. |
| Grèce | Passeport. |
| Hongrie | Passeport. |
| Pays-Bas | Passeport ou certificat de nationalité. |
| Italie | Passeport. |
| Russie | Passeport. |
| Bulgarie | Passeport. |
| Serbie | Passeport. |
| Suède et Norvège . | Passeport. |
| Suisse | Acte d'origine. |
| Etats-Unis | Passeport. |

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Les subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

PITTARD, Eugène, maître au Collège.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures ; en outre, tous les soirs, de 8 à 10 heures, sauf le jeudi et le samedi.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

Bibliothèque publique et universitaire. La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2^e janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctes.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.
 Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Filon, Pinchat.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
 Claparède, Edouard, chemin de Chancy, 11.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvallard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 Fehr, Henri, route de Florissant, 72.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 François, Alexis, rue de Candolle, 20.
 Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Girard, Charles, rue Sénebier, 20.
 Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.
 Guye, Charles, Eugène, route de Florissant, 4.
 Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.

- MM. Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue des Eaux-Vives, 77.
 Martin, Alfred, Corratierie, 10.
 Martin, Ernest, Chambésy.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Partsch, Joseph, Glacis-de-Rive, 21.
 Pearce, Francis, boulevard des Philosophes, 24.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, rue des Vollandes, 5.
 Rehfoos, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.
 Seigneux, de, Raoul, rue Bovy-Lysberg, 9.
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 Spira, Emile, route de Malagnou, angle du chemin de la Pommière.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Winiarski, Léon, Petit-Lancy.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Bally, Charles, avenue de Lancy, 12.
 Bassadonna, Mario, rue Ph.-Plantamour, 27.
 Battelli, F. rue Eynard, 6.
 Baume, G., quai des Eaux-Vives, 44.
 Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.
 Bersot, Daniel, rue des Bains, 7.

- MM. Bétrix, A., place du Port, 1.
Borel, Edouard, Asile de Perreux, Neuchâtel.
Boubier, Maurice, boulevard des Philosophes, 13.
Bourcart, M., rue de la Tour-de-l'Île, 4.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
Briner, E., quai des Bergues, 11.
Caleb, Albert, place du Molard, 9.
Cantoni, H., rue de Hesse, 12.
Carl, J., rue de Candolle, 6.
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
Claparède (de), Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.
Collet, W., rue Saint-Léger, 5.
Collomb, Auguste, rue du Prieuré, 24.
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
Darier, Georges, Promenade St-Antoine, 22.
Demolis, Louis, rue de Hesse, 4.
Denso, Paul, Grand-Lancy, 95.
Deonna, Woldemar, route de Malagnou, 53.
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
Durand, E., villa Les Grottes, 59.
Fahmi, Mohammed, boulevard Carl-Vogt, 63.
Falk, F., rue de Candolle, 30.
Gazarian, Grégoire, boulevard du Pont-d'Arve, 14.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
Grandjean, Frank, rue de l'École-de-Chimie, 4.
Hochreutiner, G., rue de la Cloche, 8.
Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
Karmin, Otto, avenue des Arpillières, Grange-Canal.
Khotinsky, Eugène, rue Hugo-de-Senger, 6.
Koenig, René, rue de la Monnaie, 3.
Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.
Léale, Henri, boulevard Georges-Favon, 37.
Liwchitz, Grégoire, Genève.
Maday, de, André, boulevard du Pont-d'Arve, 11.
Mallet, Ed., Lancy.
Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
Martin, Camille, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
Martin-Achard, Alexandre, Corratierie, 10.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Mirimanoff, Da, boulevard des Philosophes, 23.
Monnier, Alfred, rue de l'Université, 5.
Moukhtar, Akil, Policlinique.
Naegeli-Akelblom, rue Tœpffer, 11 bis.
Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
Pasmanik, Dorothée, chemin Venel, 7, Champel.
Patry, A., rue de la Tour-de-l'Île, 4.

- MM. Patry, Eug., boul. Helvétique, 19.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Pittard, Eugène, route de Florissant, 40.
Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.
Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, Plainpalais.
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
Roget, F.-F., chemin Malombré, 14, Champel.
Ruel, Charles, place du Lac, 1.
Saussure, de, René, Chambésy.
Scheuer, O., rue de la Synagogue, 35.
Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 5.
Steinmann, Emile, rue du Belvédère, 1.
Stern, Lina, avenue du Mail, 15.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Viret, Louis, Les Iris, rue Jean-Jaquet, 77.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
Wuarin, Albert, place Edouard-Claparède, 6.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, rue du Général-Dufour, 13.
Zbinden, Henri, Mon-Repos, Vevey.

Secrétaire de l'Université :

M. X., Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 8 ou 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures ; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierges :

- M. E. Clément, Bâtiment de l'Université.
M^{mes} V^e Ramaz, Ecole de Médecine.
Jaccard, Institut pathologique.
Ramel, Maternité.
MM. Gallay, Ecole de chimie.
Pianca, Policlinique.
Arlaud, Morgue judiciaire.